

Règlement technique annexe de la production, du contrôle et de la certification des semences de lin

Arrêté du 28 Mai 2020 – JO du 30 Mai 2020

1. CHAMP D'APPLICATION

La certification des semences de lin textile et de lin oléagineux (*Linum usitatissimum* L.) est organisée en application du Règlement technique général de la production, du contrôle et de la certification des semences et du présent Règlement technique annexe.

2. ADMISSION AU CONTROLE

Les admissions au contrôle sont accordées séparément ou simultanément pour les catégories ci-après :

- producteur de semences de prébase et de base ;
- producteur de semences certifiées.

3. ORGANISATION DE LA PRODUCTION

3.1. Système de production

3.1.1. Matériel de sélection (MS)

Les semences de sélection de générations antérieures aux semences de prébase sont produites sous la responsabilité de l'obteneur.

3.1.2. Semences de prébase (PB)

Elles sont produites sous la responsabilité de l'obteneur selon les règles de sélection conservatrice en ce qui concerne la variété. Elles sont issues en une seule génération du matériel de sélection et sont prévues pour la production de semences de base. Elles doivent répondre aux dispositions du présent règlement constatées lors d'un examen officiel.

3.1.3. Semences de base

Elles sont produites sous la responsabilité de l'obteneur selon les règles de sélection conservatrice en ce qui concerne la variété :

- Le produit obtenu par le semis du matériel de prébase constitue la première génération de semences de base appelée B1 ;
- Le produit obtenu par le semis du matériel B1 constitue la deuxième génération de semence de base appelée B2 ;
- Le produit obtenu par le semis du matériel B2 constitue la troisième génération de semence de base appelée B3 ;

- Le produit obtenu par le semis du matériel B3 constitue la quatrième génération de semence de base appelée B4.

Il est constaté qu'elles répondent aux dispositions du présent règlement lors d'un examen officiel.

Toutefois, le SOC peut autoriser la production des semences de base en un plus grand nombre de générations.

3.1.4. Semences certifiées

Il est prévu au maximum 2 générations de semences certifiées pour les variétés de lin oléagineux et 3 générations pour celles de lin textile.

- Le produit obtenu par le semis de la semence de base B4, constitue la semence certifiée de première reproduction R1 ;
- Le produit obtenu par le semis de la semence certifiée de première reproduction constitue la semence certifiée de deuxième reproduction R2 ;
- Le produit obtenu par le semis de la semence certifiée de deuxième reproduction constitue la semence certifiée de troisième reproduction R3.

3.2. Conditions de production et règles de culture

Les conditions de production et les règles de culture s'appliquent à la production des semences de prébase, de base et certifiées.

Une parcelle de multiplication doit être isolée de toute autre culture de Lin : une bande non semée ou détruite doit être identifiable jusqu'à la récolte.

La culture doit posséder suffisamment d'identité et de pureté variétale :

		TAUX ET NOMBRE MAXIMA D'IMPURETES		
Type d'impuretés	Semences prébase et de base	Semences certifiées de		
		R1	R2	R3
Plantes d'une autre variété hybrides naturels	3 ‰	20 ‰	25 ‰	25 ‰
Plantes présentant des fleurs à pétales d'une couleur différente	10 par are	30 par are	50 par are	100 par are

La présence d'organismes nuisibles réduisant la valeur d'utilisation et la qualité des semences n'est tolérée que dans la limite la plus faible possible.

L'état cultural doit permettre d'assurer correctement l'inspection. Le mauvais état cultural d'une parcelle peut être une cause de refus.

Le respect des normes est vérifié, soit lors d'inspections officielles sur pied, soit lors d'inspections effectuées sous contrôle officiel.

4. CONTROLE DES CULTURES ET DES LOTS

4.1. Cultures

4.1.1. Déclaration de culture

Les cultures présentées au contrôle doivent être déclarées au SOC pour le 15 mai.

Si les cultures sont semées avant le 31 décembre, elles doivent être déclarées au SOC avant le 1er avril de l'année suivante.

4.1.2. Contrôle des cultures

Les cultures font obligatoirement l'objet d'une visite officielle ou sous contrôle officiel au moment de la floraison.

Cette inspection a, notamment, pour objet de vérifier les conditions de mise en place, l'identité, la pureté variétale, l'état cultural et l'état sanitaire. D'autres visites peuvent être effectuées si nécessaire.

Pour les semences certifiées, lorsqu'il y a une inspection sous contrôle officiel, 5 % des cultures sont contrôlées par sondage par le SOC. Les modalités de notation sont définies par instruction du SOC.

4.2. Lots

4.2.1. Poids maximum des lots

Le poids maximum des lots admis à la certification est de 10 tonnes, avec une tolérance de dépassement de 5 %.

4.2.2. Echantillonnage des lots

Des échantillons sont prélevés par le SOC ou sous son contrôle sur chaque lot présenté à la certification en vue de vérifier la conformité des semences aux normes de certification.

4.2.3. Mélange de lots

Le produit de plusieurs parcelles de multiplication de semences de base ou certifiées de la même variété peut être mélangé sous réserve d'un enregistrement de chaque récolte composante.

La génération définitive est donnée par la génération de rang la plus avancée.

5. CERTIFICATION

- Les lots présentés à la certification doivent satisfaire aux normes ci-dessous :

	Lin textile	Lin oléagineux		
Faculté germinative minimale (en % de graines)	92	85		
Pureté spécifique minimale (en % du poids)	99	99		
Teneur maximale en semences d'autres espèces de plantes (nombre de graines dans 150 g) dont :	15	15		
- <i>Avena fatua</i> , <i>Avena sterilis</i> , <i>Avena ludoviciana</i>	0	0		
- <i>Alopecurus myosuroides</i>	4	4		
- <i>Cuscuta</i> sp.p	0 (a)	0 (a)		
- <i>Lolium remotum</i>	2	2		
	Semences de prébase et de base	Semences certifiées		
		R1	R2	R3
Pureté variétale minimale	997 ‰	980 ‰	975 ‰	975 ‰

- a) Une graine de *Cuscuta* sp.p dans un échantillon de 150 g n'est pas considérée comme une impureté si un second échantillon du même poids en est exempt.

6. ORGANISMES REGLEMENTES NON DE QUARANTAINE

Les semences sont pratiquement exemptes d'organismes nuisibles réduisant la valeur d'utilisation et la qualité des matériels de multiplication.

La présence d'ORNQ sur les semences et sur les différentes catégories satisfait aux prescriptions établies dans le tableau suivant:

Etat sanitaire

Champignons et oomycètes				
ORNQ ou symptômes causés par l'ORNQ	Végétaux destinés à la plantation (genre ou espèce)	Seuils pour les semences de prébase	Seuils pour les semences de base	Seuils pour les semences certifiées
<i>Alternaria linicola</i> [ALTELI]	<i>Linum usitatissimum</i> L.	5 % 5 % atteintes par <i>Alternaria linicola</i> , <i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> , <i>Colletotrichum lini</i> et <i>Fusarium</i> spp.	5 % 5 % atteintes par <i>Alternaria linicola</i> , <i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> , <i>Colletotrichum lini</i> et <i>Fusarium</i> spp.	5 % 5 % atteintes par <i>Alternaria linicola</i> , <i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> , <i>Colletotrichum lini</i> et <i>Fusarium</i> spp.

ORNQ ou symptômes causés par l'ORNQ	Végétaux destinés à la plantation (genre ou espèce)	Seuils pour les semences de prébase	Seuils pour les semences de base	Seuils pour les semences certifiées
<i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> [PHOMEL]	<i>Linum usitatissimum</i> L. — lin textile	1 % 5 % atteintes par <i>Alternaria linicola</i> , <i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> , <i>Colletotrichium lini</i> et <i>Fusarium</i> spp.	1 % 5 % atteintes par <i>Alternaria linicola</i> , <i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> , <i>Colletotrichium lini</i> et <i>Fusarium</i> spp.	1 % 5 % atteintes par <i>Alternaria linicola</i> , <i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> , <i>Colletotrichium lini</i> et <i>Fusarium</i> spp.
<i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> [PHOMEL]	<i>Linum usitatissimum</i> L. — lin oléagineux	5 % 5 % atteintes par <i>Alternaria linicola</i> , <i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> , <i>Colletotrichium lini</i> et <i>Fusarium</i> spp.	5 % 5 % atteintes par <i>Alternaria linicola</i> , <i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> , <i>Colletotrichium lini</i> et <i>Fusarium</i> spp.	5 % 5 % atteintes par <i>Alternaria linicola</i> , <i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> , <i>Colletotrichium lini</i> et <i>Fusarium</i> spp.
<i>Colletotrichum lini</i> [COLLI]	<i>Linum usitatissimum</i> L.	5 % 5% atteintes par <i>Alternaria linicola</i> , <i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> , <i>Colletotrichium lini</i> et <i>Fusarium</i> spp.	5 % 5% atteintes par <i>Alternaria linicola</i> , <i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> , <i>Colletotrichium lini</i> et <i>Fusarium</i> spp.	5 % 5% atteintes par <i>Alternaria linicola</i> , <i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> , <i>Colletotrichium lini</i> et <i>Fusarium</i> spp.
<i>Fusarium</i> Link (genre anamorphe) [1FUSAG] autre que <i>Fusarium oxysporum</i> f. sp. <i>albedinis</i> et <i>Fusarium circinatum</i>	<i>Linum usitatissimum</i> L.	5 % 5% atteintes par <i>Alternaria linicola</i> , <i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> , <i>Colletotrichium lini</i> et <i>Fusarium</i> spp.	5 % 5% atteintes par <i>Alternaria linicola</i> , <i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> , <i>Colletotrichium lini</i> et <i>Fusarium</i> spp.	5 % 5% atteintes par <i>Alternaria linicola</i> , <i>Boeremia exigua</i> var. <i>linicola</i> , <i>Colletotrichium lini</i> et <i>Fusarium</i> spp..
<i>Botrytis cinerea</i> de Bary	<i>Linum usitatissimum</i> L.	5%	5%	5%